

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **LAMBERT** Stéphanie et Messieurs **BAILLON** Michel, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **LE CLEZIO** Yvon, **LEFEBVRE** Bruno, **PROASKAT** Jean-Luc et **SURY** pascal.

Absente excusée : Madame **PINCHOT** Patricia qui a donné procuration à Madame **AUGUSTE** Pascale.

Date de Convocation : 21mars 2019

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2019

Date d'affichage du compte rendu : 11 avril 2019

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2018.

Secrétaire de séance : Monsieur **SURY** Pascal

Compte Administratif 2018 :

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Administratif 2018 qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat reporté 2017 :	+ 256 209.13 €
Fonctionnement Dépenses :	61 815.41 €
Fonctionnement Recettes :	112 949.64 €

Résultat de clôture excédent de : 307 343.36 €

INVESTISSEMENT

Résultat reporté 2017 :	+ 54 206.16 €
Investissement Dépenses :	95 880.79 €
Investissement Recettes :	54 818.95 €

Résultat de clôture déficit de : - 41 061.84 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité. (Monsieur Laurent INGLARD ne prenant pas part au vote).

Compte de Gestion 2018 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 dressé par le Receveur.

Affectation de résultat 2018 :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2018 qui présente :

- un excédent de fonctionnement global de **307 343.36 €** décide d'affecter la somme de **41 061.84 €** au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et la somme de **266 281.52 €** en excédent de fonctionnement reporté compte 002.

- un déficit d'investissement global de **41 061.84 €** décide d'affecter la totalité de la somme en déficit d'investissement reporté compte 001.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces affectations.

Vote des taxes :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes de la commune pour l'année 2019 et de voter les taux comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019	Bases	Produit
TH	9.96 %	9.96 %	128 100 €	12 759 €
TF	9.32 %	9.32 %	69 900 €	6 515 €
TFNB	23.28 %	23.28 %	15 600 €	3 632 €
CFE		0 %	0€	0€
TOTAL				22 906 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces taux.

Subventions diverses 2019 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

➤ Comité des fêtes	2 000.00 €
➤ UMRAC	80.00 €
➤ ODCE coop. scolaire Crillon activités	200.00 €
➤ Association pour la conservation des calvaires	50.00 €
➤ Amis de l'école de Crillon	150.00 €
➤ Picardie Verte Grandvilliers Natation	50.00 €

Budget Primitif 2019 :

Monsieur le Maire fait lecture du Budget Primitif 2019 :

Fonctionnement Dépenses/Recettes : 378 852.52 €

Investissement Dépenses/Recettes : 290 878.84 €

Le Conseil Municipal l'approuve et le vote à l'unanimité.

Délibération pour non-valeurs à recouvrer :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les non-valeurs à recouvrer et propose de les inscrire au budget primitif 2019 ; soit une somme de 114.44 € (37.44 € + 77.00 €) qui sera mandatée au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Droit d'opposition de la compétence eau à la CCPV :

Le Maire signale que le Comité Syndical du SIEAB réuni le 4 octobre 2018 à SAVIGNIES informé de ces dispositions a délibéré à l'unanimité pour que les communes membres appartenant aux communautés de communes du Pays de Bray et de la Picardie Verte délibèrent en faveur du maintien communal de la compétence eau, de fait le transfert intercommunal obligatoire au 1^{er} janvier 2020 sera reporté au 1^{er} janvier 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de s'opposer à l'**unanimité** au transfert obligatoire de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes, lequel sera de fait reporté au 1^{er} janvier 2026. La compétence restera donc exercée jusqu'au 1^{er} janvier 2026 par le SIEAB, qui sera de fait transformé en syndicat mixte car fédérant à la fois des communautés de communes et d'agglomération (CAB).

ADTO : résiliation de l'abonnement :

N'ayant plus de projets imminents à confier aux services de l'ADTO, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier l'abonnement pour l'année 2019, ainsi que pour les années suivantes.

ADICO : contrat de maintenance informatique :

Le présent contrat a pour objet, la maintenance, le support et le dépannage des matériels. Après étude des différents niveaux de prestations proposées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'option « Sérénité » pour un montant de 10.00 € par mois, la facturation sera établie annuellement.

Questions diverses

Bureau de vote « Elections Européennes » du 26 Mai 2019

8h00 – 10h00	Mme Stéphanie LAMBERT	Mme Audrey BERNARDIN
10h00 – 12h00	Mr Jean-Luc PROASKAT	Mr Pascal SURY
12h00 – 14h00	Mr Yvon LE CLEZIO	Mr Michel BAILLON
14h00 – 16h00	Mr Laurent INGLARD	Mme Patricia PINCHOT
16h00 – 18h00	Mme Pascale AUGUSTE	Mr Mathieu DEBARGE

La séance est levée à 20 heures 30